

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3024

24 décembre 2008

SOMMAIRE

Agrandir l'Habitat Sàrl	145132	myGarden S.à r.l.	145143
Akustik Bau S.à r.l.	145115	Nestlé Finance International Ltd.	145142
Alpha Soparfi S.A.	145148	Nova Casa S.à.r.l.	145131
APO Luxembourg S. à r. l.	145134	Patrimmolux S.A.	145131
ATEL Finance Luxembourg S.à r.l.	145152	Patrimmolux S.A.	145130
Blummemaart S.à r.l.	145130	Patrimmolux S.A.	145131
Comet	145134	Patrimmolux S.A.	145133
Creatif - Art - Photos s.à r.l.	145132	Patrimmolux S.A.	145132
Décors-Cuisines Sàrl	145114	Presto Consulting S.A.	145111
Dominion Luxembourg S.A.	145115	Real Estate Madeleine S.A.	145145
EMF II Luxembourg S.A.	145130	SERVAIS Carlo Sàrl	145114
Etraph Finance S.C.A.	145134	S.M. International S.A.	145106
Euroinform - Verlag Holding S.A.	145106	Société Luxembourgeoise de Manutention du Port de Mertert	145133
Eurosofi S.A.	145106	Sofradis PSH S.à r.l.	145132
GameStop Europe Holdings S.à r.l.	145142	Souvenance Holding S.A.	145125
Grenztankstelle Wasserbillig-Mertert S.à.r.l.	145114	Tomitrois S.A.	145133
Hole In 1 S.A.	145125	Tomitrois S.A.	145134
Immosur S.à r.l.	145106	TORUS Luxembourg S.A.	145106
Kaskade S.A.	145135	Verandas Grand-Ducales S.A.	145124
La Galerie S.à r.l.	145130	VSH Holding Sàrl	145111
Marble House Berlin Investment	145142		

Immosur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 101.223.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/10/2008.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2008153946/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03257. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Eurosofi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 123.216.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROSOFI S.A.

Signature / Signature

Administrateur cat. B / Administrateur cat. A

Référence de publication: 2008153975/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02874. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

S.M. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 37.498.

Les comptes annuels au 31 octobre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008154007/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03154. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

**TORUS Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Euroinform - Verlag Holding S.A.).**

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.
R.C.S. Luxembourg B 33.220.

L'an deux mille huit, le huit octobre,

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "EUROINFORM-VERLAG HOLDING S.A.", avec siège social à L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 33.220, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 février 1990, publié au Mémorial C, numéro 324 du 13 septembre 1990. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1^{er} septembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 536 du 20 décembre 1994.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur François BOUDRY, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Carlo NOEL, employé privé, demeurant à L-4751 Pétange, 174, route de Longwy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude LAFFINEUSE, consultant, demeurant à L-1430 Luxembourg, 1B, boulevard Pierre Dupong.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Adoption de la langue française pour la rédaction des statuts.
- 2) Abandon du statut de société holding et transformation de la société en SOPARFI.
- 3) Changement de la dénomination sociale de la société en TORUS Luxembourg S.A.
- 4) Modification de l'objet social de la société comme suit:

"La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

La société a également pour objet l'activité de formation et de conseil en organisation, marketing et technologies pour le compte de sociétés industrielles, commerciales et de services ou tout autre type de sociétés ou d'associations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

5) Conversion du capital social en trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 €).

6) Annulation de la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes.

7) Augmentation du capital social à concurrence de treize euros trente et un cents (13,31 €) pour le porter de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 €) à trente et un mille euros (31.000,- €) sans création d'actions nouvelles, moyennant versements en espèces.

8) Remplacement des mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes sans valeur nominale par six cent vingt (620) actions de cinquante euros (50,- €) chacune.

9) Fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au premier vendredi du mois de juin à 17.00 heures.

10) Refonte complètes des statuts

11) Nominations statutaires.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'adopter la langue française pour la rédaction des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding et de transformer la société en SOPARFI.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en "TORUS Luxembourg S.A."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société comme suit:

"La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

La société a également pour objet l'activité de formation et de conseil en organisation, marketing et technologies pour le compte de sociétés industrielles, commerciales et de services ou tout autre type de sociétés ou d'associations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social en trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 €).

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'annuler la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes.

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize euros trente et un cents (13,31 €) pour le porter de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 €) à trente et un mille euros (31.000,- €) sans création d'actions nouvelles.

Le montant de l'augmentation de capital à concurrence de treize euros trente et un cents (13,31 €) a été intégralement libéré par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social moyennant versements en espèces, de sorte que la somme de treize euros trente et un cents (13,31 €) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer les mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes sans valeur nominale par six cent vingt (620) actions de cinquante euros (50,- €) chacune.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au premier vendredi du mois de juin à 17.00 heures.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide la refonte complète des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

Titre I. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TORUS Luxembourg S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Oberanven.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Toutefois, cette mesure ne pourra avoir d'effet sur la nationalité de la société. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour agir dans de telles circonstances.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente,

échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

La société a également pour objet l'activité de formation et de conseil en organisation, marketing et technologies pour le compte de sociétés industrielles, commerciales et de services ou tout autre type de sociétés ou d'associations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- €) représenté par six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- €) chacune.

Les actions peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les termes et conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre III. Conseil d'administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration sera convoqué par le président, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui peuvent être nommés administrateurs-délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Tous procès impliquant la société tant en demandant qu'en défendant, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra excéder six ans.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de juin à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Affectation des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Onzième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions des anciens administrateurs et commissaire et de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat. L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

1) Monsieur Claude LAFFINEUSE, consultant, né à Mont-St.-Martin (France), le 25 septembre 1951, demeurant 1B, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg,

2) COLLABORATIV CONSULTING COMPANY en abrégé 3 "C", société anonyme, avec siège social à L-8080 Helfenterbruck (Bertrange), 2, rue Pietzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 68.465,

3) Madame D'ANGELANTONIO Concertina, employée, née à Glain (Belgique), le 8 avril 1954, demeurant à 7, rue du Neufmoulin, B-4550 Villers-le-Temple. Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Douzième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer administrateur-délégué Monsieur Claude LAFFINEUSE, préqualifié.

Treizième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes JAKA sprl, avec siège social à 2, rue Champêtre, B-1300 Limai, inscrite au Registre des Personnes Morales de Nivelles sous le numéro BE 0430.316.744.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, s'élève à approximativement 1.900,- €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Fr. Boudry, C. Noel, Cl. Laffineuse, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2008. Relation: LAC/2008/42206. Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008155135/212/211.

(080183482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Presto Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 33, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 98.769.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Pour PRESTO CONSULTING S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008155419/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02230. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

VSH Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 96.461.

In the year two thousand eight, on the eight of December,

Before us Maître Joseph GLODEN, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg),

There appeared

1) Mr Claes HEIJBEL, company director, residing at Sigtunagatan 17, SE-113 22 Stockholm, acting as associate of "VSH HOLDING, S.à r.l.", named below, duly represented by Mrs Martine KAPP, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Stockholm, on November 1, 2008.

2) Mr Johan ERIKSSON, company director, residing in Berghamns Brygga 7, SE-165 71 Hässelby, acting as associate of "VSH HOLDING, S.à r.l.", named below, duly represented by Mrs Martine KAPP, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal in Stockholm, on November 1, 2008.

3) Mr Ulf SAND AHL, company director, residing in Kvarnstugvägen 27, SE-161 51 Bromma, acting as associate of "VSH HOLDING, S.à r.l.", named below, duly represented by Mrs Martine KAPP, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal in Stockholm, on November 1, 2008.

4) Mr Per SANDBERG, company director, residing in Fritidsvägen 3, SE-178 36 Ekerö, acting as associate of "VSH HOLDING, S.à r.l.", named below, duly represented by Mrs Martine KAPP, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal in Stockholm, on November 1, 2008.

5) Mr Per STENSTRÖM, company director, residing in Nyodlingsvägen 13, SE-161 39 Bromma, acting as associate of "VSH HOLDING, S.à r.l.", named below, duly represented by Mrs Martine KAPP, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal in Stockholm, on November 1, 2008.

6) Mr Björn PARKANDER, company director, residing in Little Orchard, Silver Street, South Cerney, Glos. GL7 5TS, United Kingdom, acting as associate of "VSH HOLDING, S.à r.l.", named below, duly represented by Mrs Martine KAPP, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal in South Cerney, on November 17, 2008.

The prenamed proxies, after having been signed "ne varietur" by the persons appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

7) Mrs Martine KAPP, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting as manager of "VSH HOLDING, S.à r.l.", named below.

8) Mr Jos HEMMER, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting as manager of "VSH HOLDING, S.à r.l.", named below.

The appearing parties request the undersigned notary to draw up the following decisions:

Mr Claes HEUBEL, Mr Johan ERIKSSON, Mr Ulf SAND AHL, Mr Per SANDBERG, Mr Per STENSTRÖM, and Mr Björn PARKANDER, prenamed, represented as aforementioned, as associates of the Luxembourg company "VSH HOLDING, S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered at the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, number B 96461, incorporated by deed of the Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on October 17, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1199 of November 14, 2003, declare:

1) The capital of the company is fixed at fifteen thousand Euro (15,000.- €) divided into six hundred (600) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- €) per share.

II) The associate Mr Göthe PARKANDER, company director, residing in Sandåsgatan 3, SE-341 35 Ljungby, died on February 10, 2005.

According to an Estate inventory and distribution of estate for the estate of Göthe PARKANDER dated November 7, 2005 and according to an annexed declaration signed September 22, 2008, respectively September 25, 2008, respectively September 29, 2008, Mr Björn PARKANDER, prenamed, became the owner of the one hundred (100) shares owned by the deceased Göthe PARKANDER in the prenamed company "VSH HOLDING, S.à r.l."

Copies of the Estate inventory and distribution of estate for the estate of Göthe Parkander and the declaration signed "ne varietur" by the persons appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The share transfer is effective and valid from November 7, 2005 on.

III) The associates Mr Claes HEIJBEL, Mr Johan ERIKSSON, Mr Ulf SANDAHL, Mr Per SANDBERG, Mr Per STENSTRÖM, and Mr Björn PARKANDER, prenamed, declare to amend article 6 of the bye-laws, by adding the following paragraph, in order to adopt it to the share transfer dated November 7, 2005:

" **Art. 6. , paragraph 2** . The six hundred (600) shares are entirely subscribed by the following associates:

- Mr Claes HEIJBEL, company director, residing in Sigtunagatan 17, SE-113 22 Stockholm, one hundred shares	100
- Mr Johan ERIKSSON, company director, residing in Berghamns Brygga 7, SE-165 71 Hässelby, one hundred shares	100
- Mr Ulf SAND AHL, company director, residing in Kvarnstugvägen 27, SE-161 51 Bromma, one hundred shares	100
- Mr Per SANDBERG, company director, residing in Fritidsvägen 3, SE-178 36 Ekerö, one hundred shares	100
- Mr Per STENSTRÖM, company director, residing in Nyodlingsvägen 13, SE-161 39 Bromma, one hundred shares	100
- Mr Björn PARKANDER, company director, residing in residing in Little Orchard, Silver Street, South Cerney, Glos. GL7 5TS, United Kingdom, one hundred shares	100
Total: six hundred shares	600"

The appearing persons Mrs Martine KAPP and Mr Jos HEMMER, prenamed, managers of the company "VSH HOLDING, S.à r.l.", declare to accept the share transfer for the company in accordance with article 190 of the law on commercial companies of September 18, 1933 and in pursuance of article 1690 of the Civil Code and they declare to dispense the shareholder to notify by bailiff to the company and they also declare to have no objection that could stop the effect of the transfer.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille huit, le huit décembre,

Pardevant Nous Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Monsieur Claes HEIJBEL, administrateur de société, demeurant à Sigtunagatan 17, SE-113 22 Stockholm, associé de la société "VSH HOLDING, S.à r.l.", ci-après nommée, représenté par Madame Martine KAPP, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Stockholm, le 1^{er} novembre 2008.

2) Monsieur Johan ERIKSSON, administrateur de société, demeurant à Berghamns Brygga 7, SE-165 71 Hässelby, associé de la société "VSH HOLDING, S.à r.l.", ci-après nommée, représenté par Madame Martine KAPP, ci-avant nommée, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Stockholm, le 1^{er} novembre 2008.

3) Monsieur Ulf SANDAHL, administrateur de société, demeurant à Kvarnstugvägen 27, SE-161 51 Bromma, associé de la société "VSH HOLDING, S.à r.l.", ci-après nommée, représenté par Madame Martine KAPP, ci-avant nommée, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Stockholm, le 1^{er} novembre 2008.

4) Monsieur Per SANDBERG, administrateur de société, demeurant à Fritidsvägen 3, SE-178 36 Ekerö, associé de la société "VSH HOLDING, S.à r.l.", ci-après nommée, représenté par Madame Martine KAPP, ci-avant nommée, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Stockholm, le 1^{er} novembre 2008.

5) Monsieur Per STENSTRÖM, administrateur de société, demeurant à Nyodlingsvägen 13, SE-161 39 Bromma, associé de la société "VSH HOLDING, S.à r.l.", ci-après nommée, représenté par Madame Martine KAPP, ci-avant nommée, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Stockholm, le 1^{er} novembre 2008.

6) Monsieur Björn PARKANDER, administrateur de société, demeurant à Little Orchard, Silver Street, South Cerney, Glos. GL7 5TS, United Kingdom, associé de la société "VSH HOLDING, S.à r.l.", ci-après nommée, représenté par Madame Martine KAPP, ci-avant nommée, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à South Cerney, le 17 novembre 2008.

Lesquelles procurations resteront après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

7) Madame Martine KAPP, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, gérante de la société "VSH HOLDING, S.à r.l.", ci-après nommée.

8) Monsieur Jos HEMMER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, gérant de la société "VSH HOLDING, S.à r.l.", ci-après nommée.

Lesquels comparants ont prié le notaire instrumentaire d'acter les décisions suivantes:

Monsieur Claes HEIJBEL, Monsieur Johan ERIKSSON, Monsieur Ulf SANDAHL, Monsieur Per SANDBERG, Monsieur Per STENSTRÖM et Monsieur Björn PARKANDER, prénommés, représentés comme il est dit, en leur qualité d'associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "VSH HOLDING, S.à r.l." (la Société), ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 96461 constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 17 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1199 du 14 novembre 2003, déclarent:

I) Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,- €), représenté par six cents (600) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) par part sociale.

II) L'associé Monsieur Göthe PARKANDER, administrateur de société, ayant demeuré à Sandåsgatan 3, SE-341 35 Ljungby, est décédé le 10 février 2005.

Suivant un "Estate inventory and distribution of estate for the estate of Göthe PARKANDER" daté du 7 novembre 2005 et d'une déclaration annexée signée le 22 septembre 2008, respectivement 25 septembre 2008, respectivement 29 septembre 2008, Monsieur Björn PARKANDER, prénommé, est devenu propriétaire des cent (100) parts sociales dont le défunt Göthe PARKANDER était propriétaire dans la société "VSH HOLDING, S.à r.l."

Copies du document "Estate inventory and distribution of estate for the estate of Göthe PARKANDER" et de la déclaration resteront après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

La cession de parts est effective et valable entre parties à partir du 7 novembre 2005.

III) Les associés Monsieur Claes HEIJBEL, Monsieur Johan ERIKSSON, Monsieur Ulf SANDAHL, Monsieur Per SANDBERG, Monsieur Per STENSTRÖM et Monsieur Björn PARKANDER, prénommés, déclarent modifier l'article 6 des statuts pour l'adapter à la cession de parts sociales du 07 novembre 2005, en y ajoutant un deuxième paragraphe ayant la teneur suivante:

" **Art. 6., paragraphe 2.** Les six cents (600) parts sociales sont entièrement souscrites par les associés suivants:

- Monsieur Claes HEIJBEL, administrateur de société, demeurant à Sigtunagatan 17, SE-113 22 Stockholm, cent parts sociales	100
- Monsieur Johan ERIKSSON, administrateur de société, demeurant à Berghamns Brygga 7, SE-165 71 Hässelby, cent parts sociales	100
Monsieur Ulf SANDAHL, administrateur de société, demeurant à Kvarnstugvägen 27, SE-161 51 Bromma, cent parts sociales	100
- Monsieur Per SANDBERG, administrateur de société, demeurant à Fritidsvägen 3, SE-178 36 Ekerö, cent parts sociales	100
- Monsieur Per STENSTRÖM, administrateur de société, demeurant à Nyodlingsvägen 13, SE-161 39 Bromma, cent parts sociales	100
- Monsieur Björn PARKANDER, administrateur de société, demeurant à Little Orchard, Silver Street, South Cerney, Glos. GL7 5TS, United Kingdom, cent parts sociales	100
Total: six cents parts sociales	600"

Les comparants Madame Martine KAPP et Monsieur Jos HEMMER, agissant en leur qualité de gérants de la société "VSH HOLDING, S.à r.l." déclarent accepter la prédite cession de parts pour compte de la société conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article

1690 du Code Civil et ils déclarent dispenser le cessionnaire de la faire signifier par voie d'huissier et n'avoir entre leurs mains aucune opposition qui puisse en arrêter l'effet.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. KAPP, J. HEMMER, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 décembre 2008. Relation GRE/2008/4922. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier timbré aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Grevenmacher, le 10 décembre 2008.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2008155132/213/168.

(080183145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Grenztankstelle Wasserbillig-Mertert S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 46.782.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Pour GRENZTANKSTELLE WASSERBILLIG-MERTERT S.à.r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008155443/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03250. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Décors-Cuisines Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 15, avenue Dr. Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 51.661.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Pour DECORS-CUISINES SARL

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008155451/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03409. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

SERVAIS Carlo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 73.869.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.
Pour *SERVAIS CARLO SARL*
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2008155466/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02891. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Akustik Bau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 19.652.

—

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.
Pour *AKUSTIKBAU S.à r.l.*
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2008155464/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02923. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Dominion Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 143.339.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the second day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company DOMINION GROUP LUXEMBOURG S.A., a company duly incorporated, organized and existing under the laws of the Luxembourg, having its registered office at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, hereby represented by Mrs Isabelle Pairon, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting through its mandatory or attending personally, has requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a Limited Liability Company, which is hereby incorporated.

Title I. - Definitions

In these Articles of Incorporation, the following words shall, where relevant to the context, have the following meanings:

- a) "The Company" means: DOMINION LUXEMBOURG S.A. established pursuant to these Articles of Incorporation;
- b) "The Law" means: The law on commercial companies of August 10th 1915, as amended;
- c) "The Board" means: The Board of Directors of the Company;
- d) "Registered Office" means: The registered office of the Company, to which all notices, summonses and other acts of procedure must be served, and established pursuant to the provisions of Article 3;
- e) "Register of Shareholders" means: The Company's register listing all the registered shares and maintained pursuant to the provisions of Article 7;
- f) "Business Day" means: a day on which banks in Luxembourg are open for business.

Title II. - General

Art. 1. Status and Name. There is hereby formed a Limited Liability Company ("Société Anonyme") under the denomination of DOMINION LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Duration

- a) The company is established for ninety-nine years as from the date of signature of the present Deed.
- b) A resolution of the shareholders of the Company in General Meeting, adopted in the manner required for amendment of these Articles, may dissolve the Company at any time, in accordance with the provisions of Article 23.

Art. 3. Registered office

- a) The Registered Office of the Company is established in Luxembourg.
- b) Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board and in accordance with the Law.
- c) In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered Office or easy communication between such Office and foreign countries, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered Office, shall remain of Luxembourg nationality. Such declaration of the transfer of the Registered Office shall be made and brought to the attention of third parties by the representative of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. Object. The object of the Company is intermediation and/or brokerage of life insurance products and it is also subject to the law of 6 December 1991 on the insurance sector, as amended by Law of 13 July 2005, in particular, as well as brokerage in financial instruments and is also subject to the law of 5 April 1993 ruling the financial sector as amended by Law of 13 July 2007 in particular.

The Company is incorporated as a commercial company; it has its registered office and place of the actual activity on the territory of the Grand Duchy.

The Company may also perform all the following activities as they are compatible or contribute to the achievement of its principal business of brokering life insurance.

The Company may be associated with or represent physical person or corporation which may have the same object; it may take participation in Luxembourg companies or foreign companies with similar or related object.

The Company may carry out on any real estate transactions or any other commercial activities of any kind and may realise any operations and provide any commercial, industrial or financial services, which are necessary to the accomplishment of its object.

The Company may make investments in securities and / or other liquid financial assets referred to in Article 41, paragraph (1) of the Law of 20 December 2002, capital raised from the public and which operate on the principle of risk spreading.

Title III. - Share capital

Art. 5. Share capital. The Company has a subscribed capital of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-), divided into fifty thousand (50,000) shares of par value of EURO one (EUR 1.-) each.

Art. 6. Changes in the share capital

- a) The authorized or subscribed capital may be further increased or reduced by a resolution of the general meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles.
- b) The Company may acquire or redeem its own shares as permitted by the Law.

Art. 7. Shares

a) The shares may only be issued in bearer or registered form. All registered shares issued by the Company shall be inscribed in the Register of Shareholders, which shall be kept at the Registered Office of the Company.

Such Register shall contain the name of each holder of registered shares, his address where the convening notices shall be sent, the number of shares held by him and the amount paid up on each such share. If the Register of Shareholders does not contain the address of a shareholder, the address of such shareholder will be deemed to be the address of the Registered Office of the Company.

b) The shares may be issued, according to the owner's choice, as one share per unit or as certificates representing several shares.

c) Transfer of registered shares shall be effected by inscription of the transfer in the Register of Shareholders, and every such inscription shall be signed by the assignor and the assignee or by their attorneys in fact. Transfer of bearer shares shall be executed by physical delivery of the relevant bearer share certificates.

Title IV. - Administration and Supervision

Art. 8. General meetings of shareholders

- a) The annual General Meeting shall be held on the last Friday of June at 10 a.m. If this day is not a Business Day, the meeting shall be held on the next Business Day at the same time.
- b) All General Meetings shall be held either at the Registered Office of the Company or at any other place in Luxembourg, as indicated in the convening notice issued by the Board.
- c) The Board is authorised to require holder of bearer shares, if applicable wishing to attend any General Meeting to deposit their shares five clear days before the date fixed therefore, at the place indicated in the convening notice issued by the Board.

Art. 9. Powers of the General Meeting

- a) Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its Resolutions shall be binding upon all shareholders.
- b) The General Meeting shall have such powers as are reserved for it by the Law and by these Articles; specifically, it shall have the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.
- c) All or any of the provisions of the Articles may be amended by a General Meeting, provided that such General Meeting meets the requirements as to quorum, majority and notice laid down by the Law for the amendment of the Articles.

Art. 10. Quorum and votes of shareholders

- a) Every shareholder shall have the right to one vote for every share held in the Company except as otherwise required by the Law.
- b) Every shareholder may vote in person or be represented by a proxy, who need not be a shareholder.
- c) Resolutions of General Meetings of shareholders duly convened shall be passed by a majority vote of members present or represented.

Art. 11. Convening notice

- a) The convening notices for the shareholders meeting will be effected in accordance with the Law.
- b) Where all shareholders are present at the General Meeting, either personally or by proxy, and where they waive their rights to be duly convened at such Meeting and declare that they have previously been made aware of the Agenda of the meeting, such General Meeting shall validly deliberate.

Art. 12. Directors

- a) The company shall be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders. However the number of members can be reduced to one in accordance with the Law.
- b) The directors shall be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period of not more than six years but they shall be eligible for re-election. Directors may be dismissed at any time by such General Meeting with or without cause and/or be replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.
- c) In the event of a vacancy on the Board arising otherwise than on the occasion of a General Meeting, the remaining directors may meet and may elect, by a majority vote, a replacement whose appointment shall be submitted to the next General Meeting.
- d) Any Director appointed by the General Meeting of Shareholders or as provided for in Article 12.c. above, in replacement of another Director whose mandate has not expired, shall complete the term of office of such replaced Director.
- e) The Board may elect from among its members a Chairman of the Company.

Art. 13. Powers of the Board

- a) The Board shall have full power to perform all such acts as are necessary or useful to the object of the company, including all acts of management of, or of disposition on behalf of the Company.
- b) All matters not expressly reserved to the General Meeting by Law or by these Articles shall fall within the scope of the Board's authority and power.
- c) In particular, any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Board or by a director or any other person delegated for this purpose by the Board.
- d) The Company will be bound by the joint signatures of any two Directors, or by the single signature of any person appointed with special powers pursuant to Article 16. If, in accordance with Article 51 of the Law, the Board of Directors should be limited to one member, the Company will be bound by the single signature of its sole Director. Where the Directors sign any document on behalf of the Company, they shall indicate that they are acting on behalf of the Company.

Art. 14. Board meetings

a) The Board shall meet when called to do so by the Chairman or one or several directors of the Company, as often as the interest of the Company so requires. The Board shall meet at the Registered Office or such other place as may be indicated in the notice of meeting, which shall include the Agenda of such meeting.

b) When all the members of the Board are present, either personally or by proxy to any notice, the Board can validly deliberate.

c) The Board may validly deliberate and take decisions only if at least a majority of its members are present or represented.

d) A Director may attend a meeting of the Board physically or by telephone conference or may be represented by another director to whom a proxy has been given. A proxy may be given in writing including telegram, teletype message, telex or any other means of communication generally accepted for business purposes.

Art. 15. Resolutions of the Board

a) Resolutions of the Board shall only be adopted by a majority of the votes of the Directors present or represented, as provided for in Article 14.c above. In case of a tie, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

b) Resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held.

Such resolutions may be taken by way of several written documents of identical form, each one being signed by one or more Directors, provided that the signature of every Director is on any one of the written documents.

c) Decisions of the Board shall be recorded in minutes signed by all Directors present or represented at the meeting as provided for in Article 14.c above. Such minutes shall be inserted in the Minute Book of the company, which shall be kept at the Company's Registered Office.

Art. 16. Delegation of the powers of the Board. The Board may delegate all or part of its power concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers, or other officers of the company in accordance with the requirements of the Law. Where the Board wishes to appoint a director who is also a member of the Board, the prior approval of the shareholders meeting shall be required.

Art. 17. Commissaires

a) The accounting information given in the annual report shall be reviewed by one or more qualified Auditor(s) (réviseur (s)), who need not be a shareholder and who is appointed by the General Meeting of shareholders for a maximum period of six years. The Auditor shall be remunerated by the Company.

b) The Auditor shall review the affairs of the Company in the manner required by the Law.

Art. 18. Remuneration and indemnity of Directors

a) Unless the General Meeting allocates to the Directors fixed or proportional emoluments and attendance fees to be charged to general expenses, the mandates of Directors shall be granted gratuitously.

b) The Company may indemnify any Director against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being a Director of the Company.

Title V. - Financial requirements

Art. 19. Financial year. The Company' financial year shall commence on 1 January and terminate on 31 December.

Art. 20. Financial statements

a) The Board shall prepare a balance sheet and profit and loss account of the Company in respect of each financial year. The accounts of the Company shall be expressed in the same currency as the share capital.

b) The annual General Meeting shall be presented with reports by the Directors and Commissaire and shall, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account, which shall then be deposited at the register of commerce.

Art. 21. Discharge. After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the annual General Meeting may, by separate vote, discharge the Directors and Commissaire from any and all liability to the Company.

Art. 22. Appropriation of profits

a) The surpluses, as shown in the accounts, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciation, shall constitute the net profit of the Company.

b) Five percent of these net profits shall be appropriated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

c) The appropriation of the balance of the profit shall be determined by the annual General Meeting upon proposal by the Board and may include the distribution of dividends, creation or maintenance of reserve funds and provisions.

d) The Board is authorised to declare the payment of interim dividends in accordance with the provisions of the Law.

Title VI. - Dissolution and liquidation

Art. 23. Dissolution

- a) The General Meeting may, at any time, decide to dissolve the Company upon proposal by the Board, proceeding in accordance with the provisions of the Law.
- b) Upon the dissolution, the General Meeting shall determine the method of liquidation and shall appoint one or several liquidators to deal with all the assets of the Company and to settle the liabilities of the Company.
- c) From the net assets arising out of the liquidation and settlement of liabilities there shall be deducted an amount required for the reimbursement of the paid-up and non-redeemed amount of the shares. The balance shall be allocated equally between all the shares.

Title VII. - General provisions

Art. 24. General. All matters not governed by these Articles of Incorporation are to be construed in accordance with the Law.

Transitory provisions

- a) The first financial year shall begin today and end on 31 December 2008.
- b) The first annual ordinary general meeting shall be held on the last Friday of June 2009 at 10 a.m.

Subscription and payment

The above named parties have subscribed the shares as follows:

1. Dominion Group Luxembourg S.A., prenamed,	50,000 Shares
Total:	50,000 Shares

All the above shares have been fully paid up in cash, so that the sum of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Founders

The appearing parties, as mentioned above, shall consider themselves as Founders of the Company, unless a special provision herein provides that the shareholder(s) representing at least one third of the share capital of the Company be considered as Founder(s) of the Company, in which case such appearing parties shall be considered as mere subscribers of the share capital.

Statement

The notary drawing up the present Articles declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law have been observed and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of formation costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which fall to be paid by the Company in connection with its incorporation, have been estimated approximately to one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

Extraordinary General Meeting

Here and now, the above named persons, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold an extraordinary General Meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- The number of Directors is set at three (3) and that of the Auditor at one (1). The number of directors can be reduced to one in accordance with the Law.
- The following have been appointed directors:
 - Francoise Leclercq, companies director, born on 14 September 1959, in Liège (Belgium), residing in L-8248 Mamer, 2, op Paasseleck;
 - James Greco, companies director, born on 25 August 1961, in Tonbridge, residing in Casa Rio, Via Nav, 6914 Carona (Switzerland);
 - Adam Oliver, companies director, born on 2 July 1970, in London (UK), residing in 1, Princes Rise, London, SE13 7PP (UK);
- The following has been appointed Auditor:
PRICEWATERHOUSECOOPERS, SARL, réviseur d'entreprises, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, RCS Luxembourg B 65.477.

The mandates of the Directors and Auditor shall expire immediately after the annual General Meeting of the Company or any postponement of such meeting, to be held in 2014.

- The company shall have its Registered Office in Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, L-2467 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the French and the English text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Follows the French version of the deed:

L'an deux mille huit, le deux décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Dominion Group Luxembourg S.A., avec siège social à 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, ici représentée par Isabelle Pairon en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature "ne varietur" par les mandataires des comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Définitions

Dans les présents Statuts, les mots et expressions suivants auront, sauf incohérence par rapport au contexte, les significations indiquées ci-dessous:

- a) La "Société" signifie: DOMINION Luxembourg S.A. constituée conformément aux présents Statuts.
- b) La "Loi" signifie: la loi du 10 août 1915 modifiée, relative aux sociétés commerciales.
- c) Le "Conseil" signifie: le conseil d'administration de la Société.
- d) Le "Siège Social" signifie: le siège social de la Société établi conformément aux dispositions de l'article 3, où doivent parvenir les citations en justice et autres actes de procédure.
- e) Le "Registre des Actionnaires" signifie: le registre de la Société maintenu conformément aux dispositions de l'article 7 et contenant la liste de toutes les actions nominatives.
- f) "Jour Ouvrable" signifie: jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

Titre II. - Généralités

Art. 1^{er}. Statut et Dénomination. Il est constitué une société anonyme sous la dénomination de DOMINION LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Durée

- a) La Société est constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, prenant cours au jour de signature des présents statuts.
- b) Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la Loi pour la modification des statuts, conformément aux dispositions de l'article 23.

Art. 3. Siège Social

- a) Le Siège Social de la Société est établi à Luxembourg.
- b) Le Conseil pourra décider de l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la Société, que ce soit au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, conformément aux prescriptions légales.
- c) Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du Siège Social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise. La déclaration de transfert du Siège Social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux situé à cet effet dans de telles circonstances.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet l'intermédiation ou le courtage en produits d'assurance vie, activité soumise à la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, telle que modifiée, notamment par la loi du 13 juillet 2005, elle a également pour objet d'exercer l'activité de courtier en instruments financiers et est à ce titre également soumise à la loi du 5 avril 1993, ainsi que cette loi a été modifiée par la loi du 13 juillet 2007.

La Société est constituée sous la forme d'une société commerciale, elle aura son siège social et son lieu d'exploitation effectif sur le territoire du Grand-Duché.

La Société pourra en outre accomplir toutes les opérations suivantes dans la mesure où elles sont compatibles avec ou concourent à la réalisation de son activité principale de courtage d'assurance vie.

La Société pourra s'associer avec ou représenter des personnes physiques ou morales poursuivant le même objet, elle peut prendre des participations dans des sociétés nationales ou étrangères ayant un objet similaire ou connexe.

La Société peut accomplir toutes transactions de biens immobiliers et de valeurs mobilières de toutes espèces et peut faire toutes opérations ou prestations commerciales, industrielles et financières qui sont nécessaires et utiles à l'accomplissement de son objet.

La Société peut effectuer des placements collectifs en valeurs mobilières et/ou dans d'autres actifs financiers liquides visés à l'article 41, paragraphe (1), de la loi du 20 décembre 2002, des capitaux recueillis auprès du public, et dont le fonctionnement est soumis au principe de la répartition des risques

Titre III. - Capital social

Art. 5. Capital social

a) Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Art. 6. Variations du capital social

a) Le capital autorisé peut être augmenté ou réduit par l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant suivant les règles requises pour la modification des Statuts.

b) La Société peut acquérir ou racheter ses propres actions conformément aux prescriptions légales.

Art. 7. Actions

a) Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Toutes les actions nominatives émises par la Société seront mentionnées dans le Registre des Actionnaires, lequel sera conservé au Siège Social de la Société. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire en nom, l'adresse à laquelle les convocations à l'Assemblée Générale lui seront envoyées, le nombre d'actions par lui détenues ainsi que l'indication des versements effectués. Au cas où le Registre des Actionnaires omettrait d'indiquer l'adresse d'un actionnaire en nom, celle-ci sera réputée être l'adresse du Siège Social de la Société.

b) Les actions de la Société peuvent être émises, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

c) La cession d'actions nominatives s'opère par une déclaration de transfert inscrite dans le Registre des Actionnaires, laquelle déclaration sera signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoirs. La cession d'actions au porteur s'opère par la seule tradition des titres.

Titre IV. - Administration et Surveillance

Art. 8. Assemblée Générale des actionnaires

a) L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

b) Toutes les Assemblées Générales seront tenues soit au Siège Social de la Société, soit à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans la convocation émise par le Conseil.

c) Le Conseil peut décider que, pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, les actionnaires doivent effectuer le dépôt de leurs actions cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation émis par le Conseil.

Art. 9. Pouvoirs des Assemblées Générales

a) L'Assemblée Générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. les décisions prises par une telle assemblée engageront tous les actionnaires.

b) L'Assemblée Générale des actionnaires aura tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la Loi et par ces Statuts. Une telle assemblée disposera notamment des pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

c) Une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires peut modifier tout ou partie des Statuts, sous réserve qu'une telle Assemblée soit tenue en conformité avec les exigences de quorum et de majorité prévus par la Loi pour la modification des Statuts.

Art. 10. Quorum et vote des actionnaires

a) Chaque action de la Société donne droit à une voix sauf dans les cas où la Loi prévoit autrement.

b) Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

c) Les Résolutions adoptées par une Assemblée Générale d'actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

Art. 11. Avis de convocation

- a) Les convocations sont effectuées en conformité avec la Loi.
- b) Au cas où tous les actionnaires sont présents à l'Assemblée Générale, en personne ou par mandataire, déclarent renoncer à leur droit à être dûment convoqués et avoir eu préalablement connaissance de l'Ordre du Jour conformément à la Loi, une telle Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Art. 12. Administrateurs

- a) La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant le nombre des membres pourra être réduit à un en conformité avec la loi.
- b) Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans, étant entendu qu'ils sont rééligibles. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif et/ou remplacés à tout moment par résolution des actionnaires.
- c) En cas de vacance d'un poste d'administrateur autrement qu'à l'occasion d'une Assemblée Générale, les administrateurs restants peuvent se réunir pour élire, à la majorité, un administrateur dont la nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale.
- d) Tout administrateur nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires ou conformément aux provisions de l'Article 12.c. ci-dessus, en remplacement d'un autre Administrateur dont le mandat n'est pas encore venu à expiration, achèvera le mandat de son prédécesseur.
- e) Le Conseil peut désigner un Président parmi ses membres.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil

- a) Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, notamment tous les actes d'administration ou de disposition pour le compte de la Société.
- b) Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou par les présents Statuts tombe dans le cadre de sa compétence.
- c) En particulier, les actions judiciaires impliquant la Société, tant en demandant qu'en défendant, seront menées au nom de la Société par le Conseil ou par un administrateur délégué à ces fins par le Conseil.
- d) La Société se trouve engagée en toutes circonstances, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'une personne investie des pouvoirs spéciaux prévus à l'Article 16. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

Art. 14. Réunions du Conseil

- a) Le Conseil se réunit sur convocation de son Président ou d'un ou plusieurs administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, au Siège Social de la Société ou en quelque autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, lequel contiendra l'ordre du jour.
- b) Au cas où tous les membres du Conseil sont présents, en personne ou par mandataire, le Conseil peut valablement délibérer.
- c) Le Conseil peut valablement délibérer et prendre des décisions si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée.
- d) Les administrateurs peuvent prendre part aux délibérations du Conseil, en étant présents en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représentés par un autre administrateur détenteur d'une procuration. Une telle procuration peut être accordée par écrit, notamment par télégramme, télécopie, télex ou tout autre moyen de communication généralement admis à ces fins.

Art. 15. Décisions du Conseil

- a) Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, conformément à l'Article 14.c. ci-dessus. En cas d'égalité des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.
- b) Les décisions signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement. De telles décisions pourront être valablement prises sous la forme de plusieurs documents écrits de forme identique, chacun d'entre eux étant signé par un ou plusieurs administrateurs, étant entendu que la signature de chaque administrateur se trouvera au moins sur l'un des dits documents.
- c) Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion, conformément à l'Article 14.c. ci-dessus. Les procès-verbaux seront insérés dans le registre des procès-verbaux de la Société, lequel sera conservé au Siège Social.

Art. 16. Délégation des pouvoirs du Conseil. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société, à un ou plusieurs administrateur(s), directeur(s) ou autres

agents de la Société, conformément à la Loi. La délégation à un membre du Conseil est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 17. Réviseur

- a) Les informations comptables contenues dans le Rapport Annuel seront révisées par un ou plusieurs Réviseur(s), qui sera nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée ne dépassant pas six ans.
- b) Le Réviseur révisera les comptes de la Société conformément aux prescriptions légales.

Art. 18. Rémunération et indemnisation des administrateurs

- a) L'Assemblée Générale des actionnaires peut allouer aux administrateurs des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence, à charge des frais généraux. Autrement, le mandat des administrateurs sera exercé à titre gratuit.
- b) La Société peut indemniser tout administrateur des dépenses raisonnablement encourues par lui en relation avec toute action, procès ou procédure auquel il serait impliqué en raison de son mandat d'administrateur de la Société.

Titres V. - Données financières

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Situation financière

- a) A la fin de chaque exercice social, le Conseil préparera un bilan et compte de profits et pertes de la Société. Les documents comptables de la Société seront établis dans la même devise que celle dans laquelle est exprimé le capital social.
- b) L'Assemblée Générale annuelle se verra soumettre les rapports des administrateurs et réviseur(s) et, en cas d'accord, approuvera le bilan et le compte de profits et pertes lesquels seront alors déposés au Registre de Commerce.

Art. 21. Décharge. Après adoption du bilan et du compte de profits et pertes, l'Assemblée Générale annuelle donnera, par vote séparé, décharge aux administrateurs et réviseur(s) de tout engagement envers la Société.

Art. 22. Attribution des bénéfices

- a) L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la Société.
- b) De ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légal. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit.
- c) L'attribution du solde du bénéfice sera déterminé par l'Assemblée Générale annuelle sur proposition du Conseil et pourra comprendre notamment la distribution de dividendes, la création ou le maintien de réserve et des provisions.
- d) Le Conseil peut décider de la mise en distribution d'acomptes sur dividendes, conformément aux dispositions légales applicables au moment où le paiement est effectué.

Titre VI. - Dissolution et liquidation

Art. 23. Dissolution

- a) L'Assemblée Générale peut, à tout moment, décider de procéder à la dissolution de la Société sur proposition faite par le Conseil conformément à la Loi.
- b) Après avoir décidé la dissolution, l'Assemblée Générale déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateur(s) afin de réaliser les avoirs de la Société et d'en régler les dettes.
- c) De l'actif net résultant de la liquidation des avoirs et du règlement des dettes, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des actions libérées et non encore rachetées. Le solde sera distribué à parts égales entre toutes les actions.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 24. Général. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- a) Le premier exercice social commence à la date de signature des présentes et se terminera le 31 décembre 2008.
- b) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le dernier vendredi du mois de juin 2009 à 10.00 heures.

Souscription et libération

La Société ayant été ainsi constituée, les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. DOMINION Group Luxembourg S.A., prenommée,	50.000 actions
Total:	50.000 actions

Chaque action est libérée entièrement de sorte que la somme de cinquante milles euros (EUR 50.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Fondateurs

La comparante préqualifiée se considère fondateur de la Société, à moins qu'une prescription spéciale des présents statuts ne désigne comme fondateur(s) de la Société un ou plusieurs actionnaire(s) possédant ensemble au moins un tiers du capital social, auquel cas les parties comparantes seront tenues pour simples souscripteurs du capital social.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir constaté que les conditions exigées par l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 ont été observées et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

A l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les Résolutions suivantes :

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1). Le nombre des administrateurs pourra être réduit à un en conformité avec la loi.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Françoise Leclercq, administrateur de sociétés, née le 14 septembre 1959, à Liège (Belgique), demeurant à L-8248 Mamer, 2, op Paasseleck;

- James Greco, administrateur de sociétés, né le 25 août 1961, à Tonbridge, demeurant à Casa Rio, Via Nav, 6914 Carona (Switzerland);

- Adam Oliver, administrateur de sociétés, né le 2 juillet 1970, à London (UK), demeurant à 1, Princes Rise, London, SE13 7PP (UK).

3. Est appelée à la fonction de commissaire:

- PRICEWATERHOUSECOOPERS, SARL, réviseur d'entreprises, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, RCS Luxembourg B 65.477.

Les mandats des administrateurs et commissaires aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 ou à l'issue de la séance ajournée d'une telle assemblée.

4. Le siège social de la société est établi au Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Le notaire soussigné constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont toutes signé l'original du présent acte, avec Nous, le notaire instrumentant.

Signé: I. Pairon et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 4 décembre 2008, LAC/2008/48893. Reçu deux cent cinquante euros (EUR 0,5% = 250,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008154291/5770/491.

(080182513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Verandas Grand-Ducales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 36, Zone Artisanale Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 37.084.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Pour VERANDAS GRAND-DUCALES S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008155455/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03395. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Hole In 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 133.844.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

HOLE IN 1 S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008155461/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03397. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Souvenance Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.556.

L'an deux mille huit, Le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "SOUVENANCE HOLDING S.A." (ci-après "la Société"), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 61.556, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 octobre 1997, publié au Mémorial C numéro 86 du 10 février 1998, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois lors de la conversion du capital social en Euros, en date du 25 août 2000, publié par extrait au Mémorial C numéro 107 du 13 février 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul MARX, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer et qui sera conservée à l'étude du notaire instrumentant.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Adoption par la Société de l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et de la dénomination "SOUVENANCE HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial", et modification subséquente de l'article 1er des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SOUVENANCE HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial" soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial "SPF"."

2. Modification de l'article 4 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Refonte des statuts de la société qui auront dorénavant la teneur suivante:

"Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SOUVENANCE HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial", qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante Euros (EUR 250,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par telefax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de février à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi qu'à celles de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et la dénomination "SOUVENANCE HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial", et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SOUVENANCE HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial" soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial "SPF".".

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,

que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").".

Troisième résolution

L'assemblée décide une refonte des statuts de la société qui auront dorénavant la teneur indiquée ci-avant au point 3. de l'ordre du jour.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison des présentes, à mille cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MARX - ROZANSKI - SANA - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 5 décembre 2008. Relation GRE/2008/4847. Reçu Douze euros 12,- €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008155141/231/246.

(080183612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Blummemaart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, Centre Commercial La Belle Etoile, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 68.891.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Pour BLUMMEMAART S.à R.L.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008155463/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02921. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

EMF II Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 137.696.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 décembre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008155061/231/14.

(080183559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Patrimmolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 33, rue du Fort Neipperg.
R.C.S. Luxembourg B 87.514.

Les comptes annuels au 31/12/2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Pour PATRIMMOLUX S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008155470/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02899. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

La Galerie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3716 Rumelange, 4, rue de la Croix.
R.C.S. Luxembourg B 22.158.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 4 décembre 2008, le tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la sociétés La Galerie S.A.R.L., avec siège social à 4, rue de Croix, L-3716 Rumelange.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles Mathay, juge, et liquidateur M^e Elie Raimond, avocat demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Pour extrait conforme
Elie Raimond
Le liquidateur

Référence de publication: 2008152525/9646/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03435. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Patrimmolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 33, rue du Fort Neipperg.
R.C.S. Luxembourg B 87.514.

Les comptes annuels au 31/12/2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Pour PATRIMMOLUX S.A.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2008155468/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02898. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Patrimmolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 33, rue du Fort Neipperg.
R.C.S. Luxembourg B 87.514.

Les comptes annuels au 31/12/2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Pour PATRIMMOLUX S.A.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2008155473/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02902. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Nova Casa S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 63.686.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

FISOGEST S.A.
55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008155116/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01904. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Patrimmolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 33, rue du Fort Neipperg.
R.C.S. Luxembourg B 87.514.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Pour PATRIMMOLUX S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008155477/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02904. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Agrandir l'Habitat Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 49.618.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Pour AGRANDIR L'HABITAT SARL

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008155482/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03373. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Sofradis PSH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 116, rue de Belvaux.
R.C.S. Luxembourg B 128.652.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Pour SOFRADIS PSH S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008155487/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02927. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Creatif - Art - Photos s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2228 Luxembourg, 2, rue Paul Noesen.
R.C.S. Luxembourg B 16.837.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 4 décembre 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société Creatif Art Photos S.A.R.L., avec siège social à 2, rue Paul Noesen, L-2228 Luxembourg.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles Mathay, juge, et liquidateur M^e Elie Raimond, avocat demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Pour extrait conforme
Elie Raimond
Le liquidateur

Référence de publication: 2008152524/9646/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03433. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Tomitrois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 95.241.

Le bilan rectificatif au 31.12.2004, en remplacement du bilan enregistré à Luxembourg le 09.11.2005 sous référence LSO / BK 02173 et déposé le 23.11.2005 (L050101289.4) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Le Domiciliataire

Référence de publication: 2008155497/5387/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03283. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Société Luxembourgeoise de Manutention du Port de Mertert, Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 7.104.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2007 sowie alle diesbezüglichen Dokumente und Informationen sind beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk zwecks Veröffentlichung im Amtsblatt Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008154008/556/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00983. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Patrimmolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 33, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 87.514.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Pour PATRIMMOLUX S.A.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2008155490/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02909. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Etraph Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 117.840.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.*Pour la société*

PKF Weber & Bontemps

Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2008153947/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03256. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

APO Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 97, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 65.250.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Pour APO Luxembourg S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008155492/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02916. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Tomitrois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 95.241.

Le bilan rectificatif au 31.12.2005, en remplacement du bilan enregistré à Luxembourg le 27.06.2007 sous référence LSO / CF 09407 et déposé le 29.06.2007 (L070082941.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Domiciliaire

Référence de publication: 2008155500/5387/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03279. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Comet, Société Anonyme.

Siège social: L-3360 Leudelange, 80, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 9.510.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Pour COMET, Société Anonyme

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008155494/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02918. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Kaskade S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 143.291.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twentieth of November,

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg,

There appeared

Stichting Kaskade, a foundation (Stichting) duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Claude Debussylaan 24, NL-1082 MD Amsterdam, and registered with the trade register of the Chamber of Commerce in Amsterdam under number 34317249,

here represented by Mr Martin MICHARD, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a "société anonyme":

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a "société anonyme" under the name of "Kaskade S.A.".

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the securitisation, within the meaning of the Luxembourg law of March 22, 2004 on securitisations, (hereafter the "Securitisation Law"), which shall apply to the company, of receivables (the "Permitted Assets").

The company may either act as sole securitisation company, purchasing the Permitted Assets and funding them through the issuance of securities, or it may act in a two tier securitisation either as a funding vehicle or as an acquisition vehicle in accordance with the Securitisation Law. The company may issue securities of any nature and in any currency and borrow and raise funds in any form; use its funds for the acquisition, the management and the disposal of the Permitted Assets referred to in the first paragraph; and, to the largest extent permitted by the Securitisation Law, pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and rights to secure its obligations.

The company may transfer its assets pursuant to and in accordance with agreements it may enter into with its investors and creditors and any person from whom it acquires the Permitted Assets.

In general, the company may employ any technique and instrument relating to its assets or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks and may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, moveable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Finally, the company may enter into any agreement and perform any action necessary or useful for the purposes of securitising Permitted Assets.

The company may only carry out the above activities if and to the extent that they are compatible with the Securitisation Law.

Art. 5. The Board of Directors of the company may, in accordance with the terms of the Securitisation Law, and in particular its article 5, create one or more compartments within the company. Each compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the Board of Directors creating one or more compartments within the company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between creditors, each compartment of the company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors of the company that (i) have been designated as relating to a compartment, on the creation of a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors, except if otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors which created the relevant compartment. Creditors of the company whose rights are not related to a specific compartment of the company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors of the company creating such compartment, no resolution of the Board of Directors of the company may amend the resolution creating such compartment or to directly affect the rights of the creditors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors whose rights relate to such compartment. Any decision of the Board of Directors taken in breach of this provision shall be void.

Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph, each compartment of the company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the company or of the company itself.

Title II.- Capital, Shares

Art. 6. The subscribed share capital at incorporation shall be thirty-one thousand euro (€ 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares of ten euro (€ 10.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder(s).

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 7. The company is managed by a Board of Directors comprising at least three members.

The directors, whether shareholders or not, are appointed for a period not exceeding six years by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be.

The office of a director shall be vacated if:

- (i) He resigns his office by notice to the company, or
- (ii) He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
- (iii) He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- (iv) He is removed from office by resolution of the shareholder(s).

Art. 8. The Board of Directors shall elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, email or similar communication.

Art. 9. The Board of Directors is vested with the powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the company as set out in Article 4 of the present articles of incorporation.

Art. 10. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 11 of the present articles of incorporation.

Art. 11. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 12. Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 13. The financial statements of the company are controlled by an external auditor appointed by the Board of Directors which will fix his remuneration and the term of his contract with the company.

The external auditor shall fulfil all duties prescribed by Luxembourg law.

Title V.- General meeting

Art. 14. As long as there is only a sole shareholder of the company, such sole shareholder will exercise the powers of the general meetings of shareholders.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on May 31st at 10.00 a.m. and for the first time in the year 2010.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the 31st of December 2009.

Art. 16. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the board of directors prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

From the annual net profits of the company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General Provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with (i) the law of August 10,1915 on commercial companies and the amendments thereto and with (ii) the Securitisation Law.

Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

Stichting Kaskade, prenamed,	3,100
TOTAL: three thousand one hundred shares,	3,100

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (€ 31,000) is now available to the company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been complied with.

145138

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately € 4,250.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3).
2. The following are appointed directors:

Mrs Petronella Johanna Sophia Dunselman, company director, having her professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, born on 6 April 1965 in Amsterdam, the Netherlands;

Mrs Zamyra Heleen Cammans, company director, having her professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, born on 11 February 1969 in Utrecht, the Netherlands;

Mr Bernard Herman Hofstijzer, company director, having his professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, born on 24 March 1969 in Arnhem, the Netherlands.

3. The directors' terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2013.
4. The registered office of the company is established at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung

Im Jahr zweitausend und acht, am zwanzigsten November,

Vor dem unterzeichneten Maître Paul FRIEDERS, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg,

Ist erschienen

Stichting Kaskade, eine Stiftung (Stichting) eingetragen nach und bestehend unter niederländischem Recht, mit eingetragenerm Sitz in Claude Debussylaan 24, NL-1082 MD Amsterdam, eingetragen im Handelsregister der Handelskammer in Amsterdam unter der Nummer 34317249, hier rechtmäßig vertreten durch Maître Martin MICHARD, Avocat, mit Wohnsitz in Luxemburg, im Wege einer privatschriftlich erteilten Vollmacht.

Die Vollmacht, welche von der anwesenden Person und dem Notar ne varietur paraphiert wurde, bleibt der Urkunde beigeheftet, um zusammen mit dieser registriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben beschrieben, hat den Notar gebeten, die Satzung einer Aktiengesellschaft, société anonyme, (die "Gesellschaft") wie folgt zu beurkunden:

Titel I.- Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht und führt die Bezeichnung "Kaskade S.A."

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

Sofern außerordentliche Ereignisse, insbesondere politischer oder wirtschaftlicher Natur einzutreten drohen oder eingetreten sind, welche die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und ausländischen Staaten beeinträchtigen können, kann die Gesellschaft ihren Sitz vorübergehend bis zum Ende dieser Ereignisse in einen anderen Staat verlegen.

Eine solche Sitzverlegung hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Erklärung der Sitzverlegung soll Dritten durch jenes Organ der Gesellschaft bekannt gemacht werden, welches angesichts der herrschenden Umstände am besten dazu in der Lage ist.

Art. 3. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Zeit gegründet.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung von Verbriefungen im Sinn des Luxemburger Gesetzes vom 22. März 2004 (das "Verbriefungsgesetz"), das auf die Gesellschaft Anwendung findet, von Forderungen (die "Zulässigen Vermögensgegenstände").

Die Gesellschaft kann entweder als allein stehende Verbriefungsgesellschaft handeln und dabei Zulässige Vermögensgegenstände erwerben und diese durch die Ausgabe von Wertpapieren finanzieren, oder sie einer two tier securitisation entweder als Finanzierungsgesellschaft oder als Ankaufsgesellschaft handeln in Übereinstimmung mit dem Verbriefungsgesetz. Die Gesellschaft kann Wertpapiere jeder Art und in jeder Währung ausgeben, Darlehen aufnehmen sowie Finanzierungsmittel jeglicher Art beschaffen; sie kann ihr Vermögen für den Erwerb, das Management und die Veräußerung

von Zulässigen Vermögensgegenständen, auf die im ersten Absatz verwiesen worden ist, einsetzen; und, soweit vom Verbriefungsgesetz im weitesten Sinn erlaubt, ihre Vermögensgegenstände, ihr Eigentum oder ihre Rechte verpfänden oder anderweitig Sicherheiten an oder über ihre Vermögensgegenstände einräumen, um die Erfüllung ihrer Verpflichtungen abzusichern.

Die Gesellschaft kann ihre Vermögensgegenstände im Einklang mit den Verträgen übertragen, die sie mit Investoren und Gläubigern sowie jeder Person, von der sie Zulässige Vermögensgegenstände erwirbt, abschließt.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft jede Maßnahme oder jedes Instrument anwenden, die sich auf ihre Vermögensgegenstände oder Investitionen im Hinblick auf ein effizientes Management beziehen, einschließlich solcher Maßnahmen und Instrumente zum Schutz gegen Wechselrisikos und Zinssatzrisikos, und kann weiter jede Kontroll- oder Aufsichtsmaßnahme treffen und jede finanzielle, bewegliche, unbewegliche, wirtschaftliche oder industrielle Tätigkeit ausführen, die sie für die Erfüllung oder Förderung ihres Zweckes für nützlich hält.

Schließlich kann die Gesellschaft jede Art von Vertrag abschließen und alle Maßnahmen durchführen, die für die Verbriefung von Zulässigen Vermögensgegenständen erforderlich oder nützlich sind.

Die Gesellschaft kann die oben genannten Aktivitäten nur dann ausführen, wenn und soweit diese mit dem Verbriefungsgesetz vereinbar sind.

Art. 5. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft kann, in Übereinstimmung mit den Vorschriften des Verbriefungsgesetzes, insbesondere Artikel 5, eines oder mehrere Sondervermögen ("compartments") innerhalb der Gesellschaft errichten. Jedes Sondervermögen ist einem bestimmten Teil der Aktiva und Passiva des Gesellschaftsvermögens entsprechend seiner jeweiligen Finanzierung zugeordnet, es sei denn, der Beschluss des Verwaltungsrats über die Errichtung dieses Sondervermögens bestimmt etwas anderes. Der Beschluss des Verwaltungsrats hinsichtlich der Errichtung eines oder mehrerer Sondervermögen innerhalb der Gesellschaft, einschließlich etwaiger Änderungen diesbezüglich, soll Drittparteien gegenüber ab dem Zeitpunkt der Beschlussfassung wirksam sein.

Aus Investorensicht wird jedes Sondervermögen als selbständige Einheit behandelt. Ansprüche von Gläubigern und Investoren die (i) mit einem Sondervermögen zusammenhängen, mit der Errichtung des Sondervermögens oder (ii) die mit der Errichtung, dem Bestehen oder der Abwicklung eines solchen Sondervermögens entstanden sind, sind beschränkt auf die Vermögensgegenstände eines solchen Sondervermögens, die ausschließlich den Gläubigern und den Investoren dieses bestimmten Sondervermögens zur Befriedigung ihrer Ansprüche zur Verfügung stehen, es sei denn, der Beschluss des Verwaltungsrats über die Errichtung dieses Sondervermögens bestimmt etwas anderes. Gläubiger und Investoren der Gesellschaft, deren Ansprüche sich nicht auf die Vermögensgegenstände eines bestimmten Sondervermögens beziehen, können keine Ansprüche auf die Vermögensgegenstände dieses oder anderer Sondervermögen der Gesellschaft geltend machen.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft kann den Inhalt eines Beschlusses über die Errichtung eines bestimmten Sondervermögens nicht abändern oder die auf ein solches Sondervermögen bezogenen Ansprüche eines Gläubigers unmittelbar beeinträchtigen, ohne die vorherige Zustimmung der betroffenen Gläubiger einzuholen, es sei denn, der Beschluss des Verwaltungsrats über die Errichtung dieses Sondervermögens bestimmt etwas anderes. Jeder anders lautende Beschluss des Verwaltungsrats diesbezüglich ist nichtig.

Unbeschadet der Regelung im vorhergehenden Absatz, kann jedes Sondervermögen der Gesellschaft unabhängig voneinander abgewickelt werden, ohne dass eine solche Abwicklung zur Abwicklung eines anderen Sondervermögens oder zur Liquidation der Gesellschaft führt.

Titel II.- Gesellschaftskapital, Aktien

Art. 6. Das gezeichnete Gesellschaftskapital bei Gründung beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,-€), eingeteilt in dreitausend einhundert (3.100) Aktien mit einem Nennwert von zehn Euro (10,-€) je Aktie.

Die Aktien können, auf Anfrage der Aktionäre, durch Aktienzertifikate repräsentiert werden, welche einzelne oder mehrere Aktien umfassen können.

Die Aktien können auf Anfrage der Aktionäre als Inhaber- oder Namensaktien ausgegeben werden.

Die Gesellschaft kann unter den vom geltenden Recht vorgeschriebenen Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital kann in Übereinstimmung mit den rechtlichen Anforderungen erhöht oder herabgesetzt werden.

Titel III.- Verwaltung

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch den Verwaltungsrat, bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, geleitet. Die Mitglieder des Verwaltungsrates, ob Aktionäre oder nicht, werden durch den Einzelaktionär oder die Generalversammlung der Aktionäre für eine Dauer von höchstens sechs Jahren gewählt, wobei die Mitglieder des Verwaltungsrates jederzeit abberufen werden können.

Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder, die Dauer ihres Mandats sowie ihre Entschädigung werden durch den Einzelaktionär oder die Generalversammlung der Aktionäre festgesetzt.

Das Amt eines Verwaltungsratsmitglieds gilt als unbesetzt wenn:

(i) Er von seinem Posten unter schriftlicher Benachrichtigung der Gesellschaft zurücktritt, oder

(ii) Seinen Posten aufgrund rechtlicher Vorschriften niederlegen muss, weil es ihm durch diese Vorschriften verboten ist oder er als unqualifiziert gilt, diesen Posten weiterhin auszuüben;

(iii) Er zahlungsunfähig wird oder generell Absprachen oder einvernehmliche Regelungen mit seinen Gläubigern trifft, oder

(iv) Wenn er von seinem Posten durch Beschluss des Aktionärs/der Aktionäre enthoben wird.

Art. 8. Der Verwaltungsrat soll aus seiner Mitte einen Vorsitzenden wählen. Auf Einberufung durch den Vorsitzenden trifft sich der Verwaltungsrat so oft wie es im Interesse der Gesellschaft notwendig ist. Der Verwaltungsrat muss immer zusammentreten, wenn zwei Mitglieder des Verwaltungsrates dies verlangen.

Verwaltungsratsmitglieder können an Sitzungen auch im Wege einer Telefonkonferenz oder durch Verwendung von ähnlichen Fernkommunikationsmitteln teilnehmen, die es den teilnehmenden Personen ermöglichen, sich gegenseitig zu hören und zueinander zu sprechen, wobei dadurch die körperliche Anwesenheit der Verwaltungsratsmitglieder hergestellt wird, soweit die gefassten Beschlüsse der Verwaltungsratsmitglieder im nachhinein schriftlich niedergelegt werden.

Umlaufbeschlüsse haben dieselbe Wirksamkeit und Auswirkungen wie Beschlüsse einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratsitzung. Die Unterschriften der Mitglieder können auf einem Dokument oder auf mehreren Kopien eines gleich lautenden Beschlusses erscheinen und können im Wege eines Briefes, Fax, Email oder ähnlichen Kommunikationsmittels erbracht werden.

Art. 9. Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, welche mit dem Gesellschaftszweck (Artikel 4 dieser Satzung) der Gesellschaft in Einklang stehen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird rechtlich in jeder Hinsicht durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern gebunden, es sei denn, dass eine gesonderte Entscheidung getroffen wurde, durch welche die Zeichnungs- oder Vertretungsbefugnis nach Artikel 11 dieser Satzung durch Entscheidung des Verwaltungsrates an andere Personen delegiert wurde.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse zur Führung des Tagesgeschäfts an einen oder mehrere seiner Mitglieder, die geschäftsführenden Mitglieder, delegieren.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die Verwaltung aller Angelegenheiten der Gesellschaft oder einer bestimmten Fachabteilung, einem oder mehreren seiner Mitglieder zuweisen, und für bestimmte Angelegenheiten Sondervollmachten an andere Personen erteilen, die weder Verwaltungsratsmitglieder noch Aktionäre der Gesellschaft sein müssen.

Art. 12. Der Verwaltungsrat, durch seinen Vorsitzenden oder einen für diesen Zweck bevollmächtigtes Mitglied des Verwaltungsrates, vertritt die Gesellschaft als Klägerin oder Beklagte in allen Rechtsstreitigkeiten im Namen der Gesellschaft.

Titel IV.- Aufsicht

Art. 13. Die Bilanzen der Gesellschaft werden durch einen externen Rechnungsprüfer überprüft, der vom Verwaltungsrat ernannt wird, welcher auch die Höhe der Entschädigung und die Dauer seiner Bestellung bestimmt.

Der externe Rechnungsprüfer soll alle Pflichten, die ihm von Gesetzes wegen auferlegt sind, erfüllen.

Titel V.- Generalversammlung

Art. 14. Solange die Gesellschaft einen Einzelaktionär hat, übt dieser die Befugnisse der Generalversammlung aus.

Die jährliche Generalversammlung findet am 31. Mai um 10:00 Uhr in Luxemburg an dem in der Einladung benannten Ort und zum ersten Mal im Jahre 2010 statt.

Sollte ein solcher Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, wird die Generalversammlung am nächstfolgenden Arbeitstag stattfinden.

Titel VI.- Geschäftsjahr, Gewinnverwertung

Art. 15. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres, mit der Ausnahme, dass das erste Geschäftsjahr, welches mit der Gründung der Gesellschaft beginnt, am 31. Dezember 2009 endet.

Art. 16. Jedes Jahr am 31. Dezember werden die Konten der Gesellschaft geschlossen und der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss einschließlich eine Angabe des Wertes der Passiva und Aktiva des Gesellschaftsvermögens. Jeder Aktionär kann den Jahresabschluss am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden als gesetzliche Rücklage abgeführt. Diese zwangsweise Abführung endet sobald die gesetzliche Rücklage einen Wert von zehn Prozent (10%) des gezeichneten Gesellschaftskapitals der Gesellschaft erreicht hat, dessen Höhe in Artikel 6 dieser Satzung angegeben ist, einschließlich gemäß Artikel 6 vorgenommener Kapitalerhöhungen oder Kapitalherabsetzungen.

Über den verbleibenden Nettogewinn kann die Generalversammlung frei verfügen.

Titel VII.- Auflösung und Liquidation

Art. 17. Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können und je nach dem Fall vom Einzelaktionär oder von der Generalversammlung bestellt werden. Der Einzelaktionär oder die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse und die Entschädigung der Liquidatoren.

Titel VIII.- Allgemeine Vorschriften

Art. 18. Alle Angelegenheiten, die nicht in dieser Satzung geregelt werden, unterliegen (i) den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und den Änderungsgesetzen zu diesem Gesetz sowie (ii) den Vorschriften des Verbriefungsgesetzes.

Zeichnung - Einzahlung

Nachdem die oben erwähnte Satzung festgelegt wurde, erklärt die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital wie folgt zu zeichnen:

Stichting Kaskade, vorgenannt,	3.100
GESAMT: dreitausend einhundert Aktien,	3.100

Alle Aktien wurden durch Barzahlung vollständig bezahlt, so dass nunmehr die Summe von einunddreißigtausend Euro (31.000,-€) der Gesellschaft zur Verfügung steht, was auch dem instrumentierenden Notar gegenüber nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915, wie abgeändert, beachtet wurde.

Kostenschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Entschädigungen und sonstigen Aufwendungen, welche die Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung tragen muss belaufen sich auf ungefähr 4.250,-€

Ausserordentliche Generalversammlung

Die oben benannte Partei, welche das gesamte gezeichnete Kapital der Gesellschaft repräsentiert, beschließt Folgendes:

1. Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgesetzt.

2. Als Mitglieder des Verwaltungsrates werden folgende Personen ernannt:

Frau Petronella Johanna Sophia Dunselman, Geschäftsführerin, mit beruflicher Anschrift in 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, geboren am 6. April 1965 in Amsterdam, Holland;

Frau Zamyra Heleen Cammans, Geschäftsführerin, mit beruflicher Anschrift in 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, geboren am 11. Februar 1969 in Utrecht, Holland;

Herr Bernard Herman Hoftijzer, Geschäftsführer, mit beruflicher Anschrift in 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, geboren am 24. März 1969 in Arnhem, Holland.

3. Die Dauer der Ernennung der Mitglieder des Verwaltungsrates endet nach der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre welche im Jahr 2013 abgehalten wird.

4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Der unterzeichnende Notar erklärt, dass diese Urkunde auf Verlangen der erschienenen Partei in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Fassung, verfasst wurde. Die Partei legt fest, dass im Falle von Widersprüchen zwischen beiden Versionen, die englische Version Vorrang hat.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem diese Urkunde der erschienenen Person, welche dem Notar durch Vorname, Name, Familienstand und Wohnort bekannt ist, vorgelesen wurde, hat diese Person zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: M. Michard, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2008. Relation: LAC / 2008 / 46867. Reçu mille deux cent cinquante euros (1.250 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 4. Dezember 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008153266/212/363.

(080181281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Nestlé Finance International Ltd., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 136.737.

L'adresse professionnelle de Monsieur Faruk Franck Durusu, administrateur de classe A de la Société, est dorénavant la suivante: 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Nestlé Finance International Ltd.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008154866/6565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04093. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

GameStop Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.900,00.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 109.998.

Transfert de parts du 11 novembre 2008

En date du 11 novembre 2008, l'associé unique de la Société, EB International Holdings, Inc. a transféré l'entièreté des parts sociales de la Société comme suit:

Par un premier contrat de transfert effectif le 11 novembre 2008 ont été transférées 12.255 (douze mille deux cent cinquante-cinq) parts sociales à GameStop Global Holdings S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 142.918.

Par un deuxième contrat de transfert effectif le 11 novembre 2008, ont été transférées 645 (six cents quarante-cinq) parts sociales à GameStop Global Holdings S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 142.918.

Depuis cette date les parts sociales de la société sont réparties comme suit:

12.900 (douze milles neuf cents) parts sociales: GameStop Global Holdings S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

GameStop Europe Holdings S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008154869/6565/28.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04111. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Marble House Berlin Investment, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.986.

Extrait des résolutions des Associés du 29 octobre 2008

L'associé de la Société a décidé comme suit:

d'accepter la démission de Michel van Krimpen en tant que Gérant de Catégorie B, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2008154860/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08716. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

myGarden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 143.356.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, am dritten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtswohnsitz in Sassenheim (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Ulrich KRAFT, Gärtnermeister, geboren in Trier (Deutschland), am 12. Mai 1964, wohnhaft in D-54329 Konz-Oberemmel, Am Rosenberg, 47.

Vorgenannter Komparent, hier persönlich anwesend, hat den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist gegründet, der sie die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Art. 2. Zwecke der Gesellschaft sind die Planung und Durchführung von landschaftsgärtnerischen Arbeiten und Dachbegrünungen, der Bau und die Unterhaltung von Sportanlagen, der Handel mit Baumschulpflanzen und gärtnerischen Erzeugnissen sowie der Bau und die Unterhaltung von Schwimm- und Gartenteichen.

Die Gesellschaft kann namentlich sich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen "myGarden S.à r.l.", Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß des Gesellschafters an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluß der Geschäftsführer können Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500,- EUR) und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je EINHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG EURO (125,- EUR).

Sämtliche einhundert (100) Anteile wurden von dem alleinigen Gesellschafter, Herrn Ulrich KRAFT, vorgenannt, gezeichnet und dieselben voll in bar eingezahlt, so daß die Summe von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 9. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf entweder eines Mehrheitsbeschlusses von fünfundsiebzig Prozent der Gesellschafterversammlung oder der Zustimmung von fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Ge-

sellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreißig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die weitest gehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch den alleinigen Gesellschafter oder im Falle von mehreren Gesellschaftern, gemeinsam geführt werden.

Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten entweder durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder wenn mehrere Geschäftsführer bestellt sind, durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Geschäftsführern rechtsverbindlich verpflichtet. Sie wird weiterhin durch die gemeinschaftlichen Unterschriften oder die Einzelunterschrift von Personen, denen solche Zeichnungsbefugnisse durch den oder die Geschäftsführer übertragen wurden, rechtsverbindlich verpflichtet, wobei dies jedoch lediglich innerhalb der übertragenen Befugnisse gilt.

Art. 13. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 15. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 18. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 19. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 21. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 22. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2009.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausend Euro.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Sodann fasst der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse:

145145

Erster Beschluss

Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen (1) festgesetzt:
 Zum alleinigen Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt:
 Herr Ulrich KRAFT, Gärtnermeister, geboren in Trier (Deutschland), am 12. Mai 1964, wohnhaft in D-54329 Konz-Oberemmel, Am Rosenberg, 47.
 Der Geschäftsführer hat die Befugnisse wie in Artikel 12 der Statuten erwähnt.
 Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten rechtsgültig verpflichtet, durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.
 Der Geschäftsführer kann Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen.

Zweiter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: 58, rue des Celtes, L-1318 Luxembourg.
 WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Beles, Luxemburg, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.
 Und nach Vorlesung an den Erschienenen, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.
 Gezeichnet: U. KRAFT, J.-J. WAGNER.
 Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 8. Dezember 2008. Relation: EAC/2008/14934. Erhalten zweiundsechzig Euro fünfzig Cent (12.500,- zu 0,5% = 62,50 EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 10. Dezember 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008154287/239/113.

(080182971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Real Estate Madeleine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 143.357.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le quatre décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«VALON S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143),

ici représentée par Madame Christel RUSSO-RIPPLINGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 4 décembre 2008.

La procuration signée «ne varietur» par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «REAL ESTATE MADELEINE S.A.»

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (1.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital.

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation

en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième vendredi du mois de mai de chaque année 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société «VALON S.A.», pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- «LANNAGE S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130), Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

2.- «VALON S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143), Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

3.- Monsieur Jean-Bastien PASQUINI, administrateur de sociétés, demeurant au 52, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Be-reldange, Luxembourg.

Monsieur Jean-Bastien PASQUINI, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

«AUDIT-TRUST S.A.», une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.115).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. RUSSO-RIPPLINGER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14935. Reçu cent cinquante-cinq Euros (31.000,- à 0,5% = 155,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008154288/239/172.

(080182974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Alpha Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 143.358.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den sechszwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz zu Niederanven.

Sind erschienen:

1.- "ACE Alpine" Consulting & Events Unternehmensberatung GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung österreichischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in A-6923 Lauterach, Thalackerstrasse, 7A, eingetragen im Firmenbuch des Landesgerichts Feldkirch (Republik Österreich) unter Nummer FN 235270 k,

hier vertreten durch ihren alleinzeichnungsberechtigten Geschäftsführer Herrn Dr Rudolf LÜRZER, wohnhaft in A-6923 Lauterach, Thalackerstrasse, 7A, und

2.- PRO Management Unternehmensberatung GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung österreichischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in A-6934 Sulzberg, Engelspitz 332, eingetragen im Firmenbuch des Landesgerichts Feldkirch (Republik Österreich) unter Nummer FN 235268 h,

hier vertreten durch ihren alleinzeichnungsberechtigten Geschäftsführer Herrn Dr Helmut FINK, wohnhaft in A-6934 Sulzberg, Engelspitz 332.

Vorbenannte Personen ersuchen den unterzeichnenden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung:

"ALPHA SOPARFI S.A." (hiernach auch "ALPHA" genannt).

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schuttrange.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Schuttrange verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck jedwelche Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, den Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Art von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, sowie den Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und diesen Gesellschaften jede Unterstützung, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art und Weise erteilen. Die Gesellschaft kann an verbundene Gesellschaften auf jede Art Darlehen und Unterstützungsleistungen gewähren.

Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen durchführen, welche sie zur Verwirklichung ihres Zweckes für nötig erachtet.

Eine eigene Handelstätigkeit außerhalb des Gesellschaftszweckes ist der Gesellschaft verwehrt.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EINHUNDERTTAUSEND EURO (EUR 100.000,-) eingeteilt in EINTAUSEND (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von EINHUNDERT EURO (EUR 100,-) pro Aktie.

Die Aktien sind Namensaktien.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen eigene Aktien zurückkaufen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Vorkaufsrecht

Beabsichtigt ein Aktionär seinen Geschäftsanteil ganz oder teilweise zu veräußern, so hat er diesen anlässlich einer zu diesem Zweck einzuberufenden Generalversammlung gleichzeitig dem beziehungsweise den Aktionären anzubieten, der (die) den größten Geschäftsanteil halten. Sind dies mehrere Aktionäre mit gleichem Anteil, so hat das Angebot im Verhältnis dieser Geschäftsanteile gleichzeitig zu erfolgen. Diese beziehungsweise dieser Aktionär haben bei der Generalversammlung zu erklären, ob und inwieweit sie ihr Vorrecht ausüben. Macht ein Aktionär von seinem Vorrecht keinen Gebrauch, wächst das Vorrecht dem/den anderen Aktionären mit gleicher Stammeinlage im Verhältnis ihrer Geschäftsanteile zu. Wird das Vorrecht von dem/den Aktionären mit der größten Stammeinlage nicht ausgeübt, so haben alle übrigen Aktionäre im Verhältnis ihrer Stammeinlage das Recht diese Anteile zu erwerben.

Insoweit das Vorrecht von den Aktionären nicht ausgeübt wird, kann der Veräußernde seinen Geschäftsanteil an eine von der Generalversammlung namhaft gemachte Person oder Gesellschaft beziehungsweise bei Nichtbestimmungen durch die Generalversammlung an sonstige Nichtaktionäre veräußern.

Falls eine Generalversammlung einstimmig andere Vorgehensweisen für den Fall von Aktienabtretung oder hinsichtlich der Konsequenzen des Versterbens eines Aktionärs festlegt, so kann von der Gesamtheit der hiervor aufgeführten Verfahren abgesehen werden.

Pro Aktie erkennt die Gesellschaft nur einen Inhaber an. Falls die Aktie mehreren Personen gehört oder falls sie mit einem Nutznießungs- oder Pfandrecht belastet ist, so hat die Gesellschaft die Möglichkeit, das Ausüben der damit zusammenhängenden Rechte solange abzuerkennen bis eine einzige Person bezeichnet wurde, welche gegenüber der Gesellschaft Titular dieser Rechte ist.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit mit sofortiger Wirkung abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, durch Email, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Der Eingang von Fernschreiben, Emails, Telegrammen und Telefaxen muss schriftlich oder per Email bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Eine derartige Übertragung bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die alleinige Unterschrift vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates, oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates, sowie durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht. Die Gesellschaft legt deren Zahl und deren Vergütung fest.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie darf jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt mittels der gesetzlich vorgesehenen Bestimmungen.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am zweiten Mittwoch des Monates Juni um 15.00 Uhr.

Falls dieses Datum auf einen gesetzlichen Feiertag fällt, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine aussergewöhnliche Generalversammlung einberufen. Eine Generalversammlung muss auch einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens (20%) zwanzig Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Die Stimmabgabe bei der Abstimmung anlässlich dieser ausserordentlichen Generalversammlungen kann per Vollmacht oder per Brief, Telex, Fax, oder Email erfolgen.

Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme, mit Ausnahme der gesetzlichen Einschränkungen.

Art. 17. Jede ordentliche oder ausserordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Geschäftsjahr - Gewinnbeteiligung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 19. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Kosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind 5% (fünf Prozent) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, sobald die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften, kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten.

Die Generalversammlung kann beschliessen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, vorzeitig oder am Ende ihrer Laufzeit, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Vorübergehende Bestimmungen

- Die erste ordentliche Generalversammlung der Gesellschafter findet im Jahr 2009 statt.
- Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf zweitausendfünfhundert Euro (EUR 2.500,-).

Kapitalzeichnung

Die EINTAUSEND (1.000) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1.- "ACE Alpine" Consulting & Events Unternehmensberatung GmbH, vorgenannt, FÜNFHUNDERT Aktien	500
2.- PRO Management Unternehmensberatung GmbH, vorgenannt, FÜNFHUNDERT Aktien	500
Total: EINTAUSEND Aktien	1.000

Sämtliche Aktien wurden zu hundert Prozent (100%) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von EINHUNDERTTAUSEND EURO (EUR 100.000,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei festgelegt: diejenige der Kommissare wird auf einen festgelegt.
- 2.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2014. Diese Mandate können aber jederzeit durch die Generalversammlung auch vor diesem Termin mit sofortiger Wirkung widerrufen werden.

3.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

a) Herr Paul SUNNEN, Consultant PME, mit Berufsadresse in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, geboren in Luxemburg, am 16. Juli 1960;

b) Herr François PEUSCH, Expert-comptable, mit Berufsadresse in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, geboren in Echternach, am 4. September 1949;

c) Herr Alex KAISER, Privatangestellter, mit Berufsadresse in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, geboren in Luxemburg, am 4. August 1972.

4.- Zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates wird ernannt:

Herr Paul SUNNEN, vorgeannt.

5.- Zum Kommissar wird ernannt:

SOFINTER GESTION Sàrl, mit Gesellschaftssitz in L-5365 Münsbach, 2, Parc d'activité Syrdall, eingetragen im Handelsregister Luxemburg, unter der Nummer B 106.316.

6.- Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse: L-5365 Münsbach, 2, Parc d'activité Syrdall.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgeannten Komparenten gemeinsam mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Rudolf Lürzer, Helmut Fink, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 novembre 2008, LAC/2008/47534. Reçu à 0,50%: cinq cents euros (€ 500,-)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 2. Dezember 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008154289/202/198.

(080182977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

ATEL Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 135.542.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 19 novembre 2008

En date du 19 novembre 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Monsieur Carolus G.M. Hendriks, en tant que gérant de la Société avec effet au 18 novembre 2008.

- De nommer Monsieur Franklin Louis Weidema, maître en droit, né le 27 janvier 1960 à Sao Paulo au Brésil, avec adresse professionnelle au 34 Keplerstraat, NL 1171 CD Badhoevedorp, Pays-Bas, en tant que gérant de la Société avec effet au 18 novembre 2008 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Madame Christel Damaso
- Monsieur Lukas Oetiker
- Monsieur Giuseppe Giglio
- Monsieur Franklin Louis Weidema.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Atel Finance Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008154870/6565/27.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04099. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.